ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Grangeneuve
Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg

Centre de conseils agricoles – Service phytosanitaire cantonal
Landwirtschaftliches Beratungszentrum – Kantonaler Pflanzenschutzdienst

Bulletin phytosanitaire n° 8 du 30 septembre 2020 – Grandes cultures

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Colza

Altise : le vol de cet automne est à nouveau important, comparable à 2019, mais il a débuté une semaine plus tôt; un **contrôle de la présence de larves** sera donc bien indiqué après la mi-octobre. Il est encore trop tôt pour intervenir contre les larves. Le cas échéant, une **autorisation** est nécessaire, même si elle a déjà été octroyée pour lutter contre les adultes.

Désherbage : principalement en non-labour après céréales, un graminicide est à envisager contre les repousses (>10 pl./m^2).

Céréales

Semis : dès que les conditions seront praticables, les semis d'orge pourront se poursuivre, suivis des autres céréales (triticale, blé,…).

Fusariose – mycotoxines : en particulier pour les blés après maïs grain, le broyage et l'enfouissement des résidus de récolte sont les principales mesures préventives pour réduire le risque.

Maïs grain

Pyrale : contrôler la présence de dégâts avant la récolte. Broyer finement les pailles au ras du sol dès que possible après la récolte.

Betterave sucrière

Arrachage : contrôler la présence de **souchet comestible** (photo) avant récolte et, le cas échéant, prendre les mesures qui s'imposent.
Le labour est vivement recommandé après la récolte pour réduire plusieurs risques sanitaires en 2021 : réduction des infections précoces de cercosporiose, réduction des populations de teigne, prévention des repousses de betteraves « ALS » et par conséquent de la formation de graines résistantes aux sulfonylurées.

Pois protéagineux

Semis : les pois d'hiver se sèment dès la mi-octobre jusqu'à la mi-novembre dans un sol bien ressuyé.

Contenu du bulletin

> Colza	> Limaces, altises et autres insectes d'automne > Maladies et régulation de croissance > Désherbage
> Céréales	> Semis > Désherbage > Fusariose - mycotoxines
> Tournesol	> Résidus de récolte et gestion des repousses
> Interculture	> Engrais verts
> Betterave sucrière	> Pourritures des racines > Syndrome des basses richesses SBR ; Teigne ; Variété « ALS » > Souchet comestible : prudence lors de la récolte de parcelles contaminées
> Maïs	> Pyrale, fusariose et chrysomèle des racines du maïs
> Prairies	> Lutte contre les rumex

Etat de la situation

Les précipitations étaient bienvenues, notamment pour le colza et les nouveaux semis, ainsi que pour certains travaux de récolte. Cependant, les conditions humides et incertaines annoncées pour les prochains jours compliqueront les travaux à venir.

Colza

Stade phénologique : stades hétérogènes (de 2 à 8 feuilles), dépendant principalement de la date de semis.
Des symptômes de phytotoxicité (blanchiment de feuilles) liés à la clomazone, matière active présente dans la plupart des herbicides de prélevée, sont visibles par endroits. Dans la très grande majorité des situations, ils ne sont que passagers et sans incidence sur le devenir de la culture.
En cas d'incertitude sur la densité de plantes, faire preuve de patience : attendre la mi-octobre, voire le printemps, avant de prendre une décision. Pour rappel, une densité de 10 plantes vigoureuses par m^2 en sortie d'hiver permet encore d'obtenir un rendement économiquement correct. Si un remplacement s'avère nécessaire, tenir compte de l'herbicide appliqué sur le colza et adapter en conséquence la culture de remplacement ou le travail de sol nécessaire à la mise en place de celle-ci (voir fiches techniques Agridea 6.39).

Limaces *→FT Agridea 20.61-64*

Le colza est sensible jusqu'au stade 3-4 feuilles. La vigilance reste de mise, surtout sur les colzas très hétérogènes ou qui ont été bloqués par des attaques importantes de ravageurs (altises, tenthrèdes), notamment en cas de précipitations répétées.

Tenir compte des restrictions concernant les produits à base de métaldéhyde, c'est-à-dire la plupart des produits à l'exception du Sluxx (à base de phosphate de fer) : dose maximale de matière active 700 g/ha par parcelle et par année (correspond à un total par année et par parcelle de 14 kg/ha pour des produits à 5%) ; laisser 14 jours d'intervalle entre deux applications.

Altises et autres insectes d'automne *→FT Agridea 6.61-67*

Avant une intervention insecticide, ne pas oublier de sortir du programme extenso et de demander une autorisation de traitement. Laisser un **témoin non traité** (largeur d'une demi-barre ou d'une barre sur 10-15 m long).

Seuls des produits à base de pyréthrinoïdes sont applicables. Comme ils sont très sensibles à l'apparition de résistances (exemple : méligèthes), s'il est nécessaire d'intervenir, limiter si possible à une seule intervention en automne.

Vidéo

Le vol des altises a été assez important ces trois dernières semaines, d'un niveau comparable à 2019. On observe actuellement peu de nouvelles morsures. A plus de 4 feuilles, le colza n'est plus sensible aux morsures d'altises **adultes**. Le risque peut persister sur les plantes à un stade peu avancé (du stade cotylédons jusqu'au stade 2 à 4 feuilles). Evaluer si ces plantules peuvent et doivent contribuer à atteindre un peuplement suffisant (min. 10 pl/m2 vigoureuses ; ce qui correspond à un minimum de plantes/m^2 pour atteindre un rendement économiquement correct).
Il n'est pas recommandé d'intervenir contre les altises adultes dans le seul but de prévenir les dégâts causés en hiver par les larves. A l'heure actuelle, un traitement sur colza bien développé est inefficace, car il n'y a d'une part pas encore ou encore peu de larves dans les pétioles et d'autre part, les œufs pondus dans le sol ne seront pas touchés.

Contre les **larves**, il est préférable d'évaluer **après la mi-octobre** si une intervention s'avère nécessaire. Cela pourra être le cas si le vol des adultes a été intense (plus de 100 insectes dans la cuvette en 3 semaines) ou, plus pertinent, si 7 pieds sur 10 contiennent au moins une larve. Pour ceci, contrôler sur 5 x 10 plantes. Il est aussi possible de laisser sécher des plantes (posées sur un grillage ou suspendues) au-dessus d'une cuvette remplie d'eau (méthode Berlèse ; tutoriel de Terres Inovia sur YouTube : vidéo) . Au fur et à mesure du desséchement des plantes, les larves tombent dans l'eau.

Rappel pour le suivi du vol des altises : installer une cuvette, pas forcément jaune, enterrée aux 2/3 (insecte sauteur), à env. 10 m du bord, si possible proche d'un ancien colza et du côté d'une haie ou d'une lisière de forêt. Ajouter quelques gouttes de savon à l'eau (comme mouillant, pour faire couler les insectes). La cuvette permet aussi de suivre le vol des autres insectes d'automne : **tenthrède** et **charançon du bourgeon terminal**.

Charançon du bourgeon terminal : le seuil d'intervention est de 10 captures en 3 jours par piège. Pas de captures signalées à ce jour. A l'aide des cuvettes (seul moyen de détection), surveillez l'arrivée du charançon du bourgeon terminal ; le vol intervenant généralement vers la mi-octobre. Les adultes, très discret (dégâts imperceptibles sur la plante de colza en automne), pondent dans les pétioles des plantes. La larve passe l'hiver dans le cœur des plantes et détruit le bourgeon terminal. Cela peut conduire à un buissonnement ou à la mort de la plante au redémarrage au printemps.

Le charançon du bourgeon terminal adulte est un coléoptère noir de env. 3 mm et l'extrémité des pattes sont rousses. Si une intervention s'avère nécessaire, cibler le traitement environ 10 jours après les premières captures. Contre ce ravageur, seul le produit Fury 100 EW est homologué mais il est également efficace sur les larves d'altises.

Tenthrède de la rave : quelques rares dégâts causés par les larves (chenilles noires ; photo) sont observés. Seuil d'intervention : 1 à 2 larves par plante au stade 3 à 6 feuilles. Les dégâts sont généralement plus impressionnants que réellement nuisibles, surtout sur des colzas bien développés.

Mouche du chou : sur les semis précoces, on peut trouver des larves (asticots blancs) qui rongent les racines, surtout sur les plus grosses plantes. La croissance du colza est freinée et les feuilles prennent une coloration rouge-violette en raison d'une alimentation perturbée. D'autres causes peuvent être à l'origine de ces colorations, telles que sol compacté, phoma ou hernie du chou. Dans ce cas, il n'y a pas de larves sur les racines.

Maladies & Régulation de la croissance

→FT Agridea 6.41 & 6.51-54

Phoma : cette maladie fongique se présente sous forme de taches foliaires gris-beiges, souvent concentriques, avec des points noirs visibles dès le stade 4 feuilles (photo). Un enfouissement, par labour ou déchaumages répétés, des résidus de récolte du colza précédent ainsi que des repousses, au plus tard avant la levée des nouveaux semis, limite les risques de transfert direct et par conséquent d'attaque précoce. Il est cependant possible que les repousses n'ont pas été détruites, dans le but de réduire le risque d'invasion de petites altises, comme conseillé dans un bulletin précédent. Le risque altises est en effet plus élevé que le risque phoma et toutes les variétés actuelles ont une bonne résistance au phoma(++). Pour rappel, les repousses de colza ne sont pas considérées et autorisées comme culture intermédiaire.

Il n'y a pas de seuil pour décider d'un traitement, mais on peut envisager un fongicide dès que 20 à 30% des plantes sont atteintes. L'efficacité de ces traitements est souvent aléatoire. Les fongicides sont appliqués de préférence en

automne au stade 6 à 8 feuilles du colza (au plus tôt au stade 4 f.) ou éventuellement à la reprise de végétation au printemps.

Régulateur de croissance : la décision d'intervenir contre le phoma est généralement dictée par le besoin de réguler la croissance du colza, car certains fongicides (ceux contenant les matières actives tebuconazole ou metconazole) ont un effet régulateur. Les produits Toprex et Caryx ont un effet régulateur supérieur aux autres fongicides. Pour obtenir un bon effet régulateur, intervenir sur des plantes au stade rosette (pas encore d'élongation), soit au stade 4 à 8 feuilles. Sur des colzas déjà allongés, le régulateur ne peut, au mieux, que freiner le développement végétatif des plantes. On estime qu'il y a un risque d'élongation si le stade 6 feuilles est atteint à fin septembre - début octobre ; ce risque est d'autant plus marqué si la densité de plantes (> 50 plantes/m^2) et la quantité d'azote disponible sont élevés. Il n'est pas rentable de sortir du programme extenso pour appliquer un fongicide/régulateur. Laisser un témoin pour évaluer l'utilité de l'intervention. Le traitement peut être combiné avec le graminicide.

Désherbage

→FT Agridea 6.31-32 & 20.33

En cas de forte pression de repousses de céréales et autres graminées (plus de 10 plantes par m^2), un graminicide spécifique est justifié (voir FT Agridea 20.33). Comme il s'agit d'herbicides systémiques, ils sont à appliquer à bas volume (max. 200 l/ha) et par temps poussant, lorsque la majorité des graminées a atteint le stade 2 feuilles à début tallage. Intervenir avant que les plantes de colza ne fassent écran. Notamment en conditions sèches, les herbicides de base ont une efficacité faible contre les graminées.

Les produits contenant de la propyzamide (p.ex. Kerb Flo) peuvent être appliqués à partir du stade 4-6 feuilles du colza et jusqu'à fin tallage des graminées. En plus des graminées, ils ont une bonne efficacité contre le mouron des oiseaux et les véroniques. L'efficacité est meilleure à basse température (en octobre ; température du sol à 5 cm <10°C).

Le désherbage mécanique peut se faire en automne, si les conditions le permettent, dès le stade 4 feuilles du colza en un à deux passages de herse étrille et/ou un passage de sarcleuse à socs.

Céréales

Semis

→FT Agridea 2.23

Rappel des **dates optimales de semis** :

- Orge : début octobre;
- Seigle et triticale : entre le 1er et le 10 octobre ;
- Blé, épeautre : entre le 10 octobre et le début novembre. Pour les blés conduits en extenso, il est préférable d'attendre la mi-octobre.

Il s'agit bien entendu de recommandations générales, à adapter selon la parcelle, l'altitude et les prévisions météorologiques. Un semis précoce permet certes d'exploiter au maximum la durée de végétation, et par conséquent de viser un rendement élevé, mais les risques augmentent : dégâts de gel sur épis ou de verse sur les variétés les plus précoces à montaison et surtout infections précoces par diverses maladies fongiques. Un semis plus tardif du blé, éventuellement précédé d'un faux semis, diminue la levée des graminées adventices (vulpin, agrostide).

Jaunisse nanisante de l'orge : cette maladie est causée par un virus transmis par des pucerons. Les dégâts sont visibles au printemps, les plantes atteintes peuvent être nanifiées et un jaunissement des jeunes feuilles peut être observé. Pour qu'il y ait infection, il faut une présence simultanée d'une source de virus (p.ex. repousses de céréales, cultures de maïs ou avoine en culture dérobée), de pucerons ailés et d'une céréale au stade sensible (1 à 3 feuilles). Le risque est accru lors d'automnes doux, favorables au vol des pucerons. Le report de la date de semis est la mesure la plus efficace (début octobre). La destruction des repousses de céréales avant la levée des nouveaux semis permet de réduire le risque. Actuellement, il y a deux nouvelles variétés KWS tolérantes (Joyau et Coccinel), mais cette tolérance variétale ne permettra pas

d'éviter les dégâts en cas de forte attaque. A savoir que ces variétés ont des potentiels de rendement plus faibles que les variétés standards.

Limaces *→FT Agridea 20.61-64*

Surveiller les limaces dès la levée, surtout dans les parcelles de seigle ou en non-labour ou après colza.

Désherbage *→FT Agridea 2.33-35*

Les cultures mises en place avant le 5, voire le 10 octobre (orge, seigle et triticale) seront généralement désherbées en automne, en prélevée ou postlevée précoce. Eviter toute application d'herbicide entre la levée et le stade 1 feuille. Le désherbage d'automne est conseillé notamment dans les parcelles où des graminées sont présentes et/ou dont l'accès est difficile au printemps. Pour les semis après le 10-15 octobre (blé), le désherbage est conseillé au printemps prochain.

Pour désherber efficacement, il faut choisir le produit adapté aux adventices présentes ou attendues et la dose en fonction de la nature du sol et des adventices à combattre. Pour mémoire, on applique la dose supérieure d'un racinaire contre les vulpins et raygrass et/ou dans les sols lourds. En prélevée, les risques de phytotoxicité sont plus élevés, notamment en cas de préparation du sol trop grossière suivie de pluies importantes; veiller à une profondeur de semis régulière et une bonne couverture des graines au semis. En présence de résidus végétaux en surface (non-labour) ou de lit de semences mottu, préférer le désherbage de postlevée. En postlevée, éviter de traiter si des gels sont annoncés pour les deux nuits suivantes. Les conditions d'humidité du sol actuelles sont favorables à l'utilisation d'herbicides racinaires.

Utilisation ciblée des herbicides racinaires des céréales

Afin de garantir une bonne efficacité des interventions, il est indispensable d'intervenir au meilleur moment avec les herbicides d'automne. Les différentes substances actives ont des spécificités :

- **Prosulfocarbe** et **pendiméthaline** : action uniquement sur les petites racines, en contact. Ces substances n'ont qu'un effet antigerminatif. EIles doivent donc être appliquées à un stade très précoce, voire en prélevée des adventives. Elles peuvent être appliquées sur des céréales pointantes, mais uniquement si les graines sont bien recouvertes, afin d'éviter la phytotoxicité ;
- **Flufénacet** et **chlortoluron**: ces substances sont légèrement véhiculées dans les jeunes plantules, mais sans action foliaire. Leur efficacité diminue nettement sur des adventices développées (en cas d'application après le stade 2 feuilles des céréales) ;
- **Diflufénican** et **isoproturon** (interdit d'utilisation dès le 1.7.2020) : ces substances ont un effet aussi foliaire ; elles offrent ainsi une efficacité généralement suffisante sur des adventices développées (en cas d'application après le stade 2 feuilles des céréales). Appliquées sur des céréales pointantes, ces deux substances peuvent par contre réduire la croissance de la culture. Avec le retrait de l'isoproturon et son effet foliaire prononcé, il est indispensable de cibler au mieux l'utilisation des substances restantes afin d'assurer l'efficacité du désherbage.

Le manque de précipitations automnales de ces dernières années, a incité à l'utilisation d'herbicides foliaires à l'automne (Axial One, Lexus, …). Ces familles d'herbicide (HRAC A et B) étant largement utilisées au printemps et dans le désherbage des autres cultures, leur utilisation en automne favorise le développement de résistance.

En PER, les traitements en prélevée sont possibles jusqu'au 10 octobre et en postlevée jusqu'au 31 octobre. Un témoin sans herbicide est exigé lors d'application en prélevée. Pour ceci, il suffit de fermer un secteur de la barre de traitement sur une longueur de 5 m.

En IP-Suisse, l'utilisation d'herbicides en prélevée n'est pas autorisée. Il est néanmoins possible de traiter en automne, mais uniquement en postlevée. Pour rappel, IP-Suisse a fixé des restrictions d'utilisation du glyphosate depuis la récolte de la culture précédente jusqu'à la récolte de la céréales IP-Suisse. En cas d'adventices

problématiques ou de semis sans labour, une dérogation est possible. Cette demande peut être remplie en ligne sur www.ipsuisse.ch ou directement auprès de la gérance d'IP-Suisse.

Dans les zones S2, tous les herbicides contenant du pinoxadène (matière active) ainsi que les produits Biathlon et Biathlon 4D sont interdits.

Désherbage mécanique *→FT Agridea 2.39.5-6*

Les céréales sont sensibles à la concurrence des adventices durant le tallage. Dans les parcelles conduites sans herbicide, il est recommandé de prêter attention aux points suivants :

- Au choix des parcelles : les parcelles avec des vivaces (rumex, chardon, liseron, chiendent) ou avec un fort réservoir d'adventices annuelles se prêtent mal au désherbage mécanique. Le résultat risque d'être insuffisant et par conséquent d'augmenter le stock grainier,
- A la préparation de sol : faire des faux semis (avant le semis) à l'aide d'une herse étrille ou labourer,
- Aux problème de graminées : retarder la date de semis,
- Au semis : augmenter la densité de semences de 10% et semer légèrement plus profond, notamment si un passage de herse étrille est envisagé en pré-levée (après le semis, mais pointe du germe encore à au moins 2 cm sous la surface du sol),
- Au choix de la variété : préferer des variétés avec un feuillage couvrant (par exemple : CH Camedo, Hanswin, Forel,…).

Si les conditions le permettent, un désherbage d'automne est recommandé. Il peut être effectué à l'aide d'une herse étrille à l'aveugle en pré-levée et/ou en post-levée précoce (dès le stade 3 feuilles de la céréale).

Fusariose/mycotoxines *→FT Agridea 2.53.5-6*

Cet été, très peu de lots de blé ont été déclassés voire détruits en raison de teneurs trop élevées en mycotoxines. Celles-ci sont produites par des champignons pathogènes du genre *Fusarium*. Ils peuvent infecter les épis des variétés sensibles grâce à des conditions pluvieuses durant la floraison des blés. On ne peut certes rien faire contre la météo propice aux infections, mais on peut d'une part opter pour des variétés de blé peu sensibles à la fusariose sur épis (voir liste recommandée FT 2.21) et d'autre part et surtout réduire l'inoculum (la source d'infection). Pour ceci, deux leviers peuvent être actionnés : la rotation et le travail du sol. L'implantation d'un blé après maïs, surtout le maïs grain, présente un risque élevé, particulièrement en non-labour. Par conséquent, le broyage fin des chaumes de maïs, suivi d'un labour, réduit fortement ce risque. Pour rappel, il n'y a pas de contributions pour les techniques culturales préservant le sol pour une culture de blé ou triticale après maïs.

Tournesol

Résidus de récolte *→FT Agridea 8.51-52 & 8.71-72*

Dès que les conditions le permettront, la récolte du tournesol reprendra. Le stade optimal de battage n'est jamais évident à déterminer et c'est bien souvent la météo de l'automne qui est déterminante. Toutefois, il y a quelques signes visuels qui permettent de définir le stade avec environ 6-9% d'humidité, soit :
- toutes les feuilles de la tige sont sèches,
- la tige devient beige à brune,
- le dos du capitule est brun, virant au noir,
- les fleurons des graines tombent d'eux-mêmes et découvrent les graines.

Un broyage fin et un enfouissement des résidus de récolte permet de réduire les risques de phoma et de phomopsis dans les cultures de tournesol 2021.

Gestion des repousses

Les repousses de tournesol peuvent être gênantes dans les cultures suivantes. Dans les céréales, un travail du sol superficiel permet à de nombreuses repousses de germer si l'automne est clément et d'être ensuite détruites par le gel. Au printemps, surveiller l'évolution de ces repousses. Si l'infestation est trop forte, il est possible d'intervenir chimiquement dans la céréale jusqu'au stade dernière feuille étalée (CD 39). De manière préventive, préférer des variétés de céréales avec un fort tallage et/ou un feuillage couvrant, dans le but de freiner le développement des repousses de tournesol. Dans d'autres cultures, pour lesquelles les solutions de désherbage sont plus restreintes, le labour reste une solution intéressante.

Interculture

Engrais verts - Destruction *→FT Agridea 15.11-19*

Les engrais verts arrivés à floraison peuvent être détruits mécaniquement jusqu'au ras du sol. Ceci permet de maintenir un rapport C/N faible, d'où une minéralisation plus rapide de l'azote au printemps tout en immobilisant un minimum d'azote du sol. La destruction peut se faire par exemple par roulage à l'aide d'un rouleau hacheur (faca). L'objectif du roulage est de blesser les plantes afin qu'elles soient partiellement détruites et qu'elles deviennent plus sensibles au gel. Un rouleau lisse ou dentelé (Cambridge ou Croskill) aura aussi une certaine efficacité pour autant que le travail se fasse sur des couverts bien développés et gelés.

Règles PER pour les parcelles récoltées avant le 31 août et destinées à une culture de printemps: les dates limites de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires ont certes été supprimées, mais les exigences minimales de couverture du sol demeurent. La couverture du sol doit être effectuée conformément aux bonnes pratiques agricoles.
Concrètement, l'exploitant a la responsabilité de déterminer lui-même les dates de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires, sur la base de ses connaissances du terrain, des conditions météorologiques, du choix de la culture intercalaire et des risques d'érosion de ses parcelles. Il doit fournir la preuve de la couverture complète du sol en notant toutes les interventions (dates de récolte des précédents, dates de semis des cultures principales et intermédiaires, interventions phytosanitaires, dates de récolte/broyage,…) dans le carnet des champs. Cette suppression de dates limites ne devrait pas conduire à une importante diminution de la durée des cultures intermédiaires sur le terrain, car elles apportent de précieux avantages, tels que protection contre l'érosion, maintien de la structure et de la fertilité du sol, réduction du lessivage des nitrates ou limitation du développement des adventices.

Betterave sucrière

La campagne d'arrachage 2020 a débuté.

Pourritures à la récolte

Les dégâts de pourritures des racines dus au nématode du collet ou au rhizoctone brun peuvent être importants selon les régions. Les mesures à prendre lors de la prochaine culture de betteraves sur une parcelle contaminée dépendront de l'agent qui a causé la pourriture, raison pour laquelle il faut l'identifier précisément. En outre, il est important de marquer les zones touchées ou de broyer les betteraves pourries afin qu'elles ne soient pas arrachées et livrées aux sucreries ou mises en tas. La sucrerie tolère 10% de betteraves partiellement pourries dont un maximum de 6% de betteraves totalement pourries. En cas de doutes, effectuer des comptages lors de l'arrachage, de manière à éviter une mauvaise surprise.

Syndrome des basses richesses SBR et jaunisse virale

Les symptômes (jaunissement) sont très marqués cette année. Les conséquences sur les résultats finaux se préciseront ces prochains temps.

Dégâts de teigne *→FT Agridea 3.61*

Cette année, les attaques de teigne sont certes présentes, mais leur nuisibilité est faible, voire insignifiante, comparée à 2018. Les précipitations régulières de cet été expliquent cette différence.
Cependant, afin de réduire les risques pour 2021, il est conseillé d'enfouir les résidus de récolte, de préférence par un labour, car les larves hivernent dans les collets des betteraves. L'enfouissement des résidus de récolte est une mesure préventive aussi efficace contre la cercosporiose.

Variété résistante aux sulfonylurées (Smart Belamia)

Les agriculteurs ayant semé la variété Smart Belamia, résistante aux herbicides du groupe des sulfonylurées (betterave dite « ALS » ou « Conviso »), ont été mis en garde quant à la gestion des montées à graines et des repousses. Pour éviter ces dernières, il est vivement recommandé de labourer après la récolte. Mais un suivi rigoureux et un programme de désherbage adapté en conséquence restent malgré tout indispensables dans la culture suivante ainsi que sur l'ensemble de la rotation.

Souchet comestible *→FT Agridea 20.46*

Description de la plante :

- Tige pleine et triangulaire, sans nœuds.
- Feuilles avec profil en V, formant un angle de 120° entre elles (vu d'en-haut).
- Inflorescence composée d'épillets roux doré (photo).
- Petits tubercules bruns-noirs de **5** à 15 mm.

Ces tubercules permettent la dissémination du souchet au sein des parcelles et d'une parcelle à l'autre, notamment par la terre adhérant aux machines.
La récolte et les transports de betteraves présentent par conséquent de grand risques. Etant donné qu'il existe déjà des parcelles contaminées dans toutes les régions du Plateau, la vigilance est de mise chez tous les acteurs de la branche : producteurs, entreprises d'arrachage et organisations de chargement et de transport.
Les moyens de lutte sont réduits et les mesures à prendre sont très lourdes, il vaut donc mieux prévenir que guérir.

Comment procéder ?

- Identifier le plus tôt possible les zones infestées (contrôler avant récolte) ;
- En cas de contamination, avertir le Service phytosanitaire cantonal pour entreprendre les mesures de lutte .

Selon **l'accord interprofessionnel** de la FSB (chap. 13), il est obligatoire de faire preuve de transparence concernant le souchet :

- Les surfaces infestées par le souchet comestible ne doivent en principe pas être récoltées.
- Si la récolte a tout de même lieu :
    - le responsable de l'arrachage doit être informé de la présence de souchet,
    - la zone touchée doit être marquée et arrachée en dernier.
    - à la fin de l'arrachage, la machine doit être nettoyée pour éviter de contaminer les parcelles suivantes (certaines entreprises d'arrachage sont organisées pour ces cas).

Si ces mesures ne suffisent pas, l'Interprofession se garde le droit d'édicter des mesures plus drastiques pour les années à venir.

Maïs grain

Pyrale et fusariose : contrôles avant récolte

Les dégâts de pyrale sont maintenant bien visibles. Il n'y a plus rien à faire pour cette année, mais il est important d'estimer le niveau d'attaque avant la récolte, afin de prévenir les dégâts en 2021. Pour ceci, contrôler au min. 10 x 5 plantes successives, ou mieux 20 x 10, quant à la présence de sciure à l'aisselle des feuilles et/ou une cassure de la panicule ou de la tige (photo). Arquer le haut des tiges ; si elles sont attaquées, elles cassent. Si plus de 20 % des plantes sont atteintes, la lutte contre la pyrale avec des trichogrammes sera nécessaire en 2021.

Pour rappel : les papillons pondent en juin-juillet sur la face inférieure des feuilles. Après l'éclosion, les chenilles migrent vers la tige et y pénètrent. Là, elles creusent des galeries, en se dirigeant vers le bas, pour finalement hiverner dans les chaumes laissés en surface après la récolte. Le meilleur moyen de lutte préventive contre la pyrale reste donc le **hachage fin (< 5 cm de long) des pailles au ras du sol dès que possible après la récolte et leur enfouissement par un labour propre, au plus tard en avril de l'année suivante**. Une application rigoureuse de ces mesures au niveau régional permet de réduire la pression de la pyrale. Ceci est d'autant plus important s'il y a présence de sangliers. Ils peuvent causer de gros dégâts dans les cultures venant après un maïs ayant eu une attaque de pyrale, car ils y cherchent les nombreux épis tombés au sol. Le hachage et l'enfouissement des pailles sont également des mesures préventives efficaces contre la fusariose, d'autant plus importantes à appliquer si du blé suit le maïs (voir plus haut sous Céréales).

Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*)

Aucune capture de chrysomèle des racines du maïs n'a été observée dans les 14 pièges de surveillance disséminés dans le canton. Comme il s'agit d'un organisme nuisible à lutte obligatoire, une capture engendrerait des mesures de lutte contraignantes dans la région concernée, à l'instar de plusieurs régions de Suisse cette année. La mesure principale de lutte touche la rotation : pas de maïs durant deux années consécutives sur la même parcelle. Bien que notre région ne soit pas encore touchée par ce ravageur (hormis quelques communes du Seeland concernées par cette restriction de rotation, suite à des découvertes dans le canton de Berne), il est recommandé d'éviter de cultiver durant deux années consécutives du maïs sur la même parcelle.

Herbages →FT Agridea 17.31-32

Rumex

Nouvelles prairies : en cas de forte présence de rumex et pour autant que les trèfles ou la luzerne aient atteint respectivement le stade 3 ou 4 feuilles trifoliées, 4 l/ha de MCPB peuvent être appliqués avant la première utilisation de la prairie. Ce traitement est à éviter sur trèfles de Perse, d'Alexandrie et Tabor. Il est aussi agressif sur luzerne.
Si les trèfles sont encore petits alors que les rumex ont déjà 3 feuilles, il faut préférer deux interventions à 2l/ha, espacées de 5 à 6 jours. Pour les interventions tardives qui ont lieu lorsque les rumex ont atteint le stade 4 à 5 feuilles, il est possible d'incorporer 0,5 à 1 l/ha d'asulame au MCPB.

Prairies déjà installées : la lutte contre les rumex à l'automne est très efficace et pénalise moins le rendement que les interventions de printemps. Si nécessaire, envisager un traitement de surface avec des produits à base d'asulame ou Harmony SX.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- *André Chassot: 026 305 58 65*
- *Emilia Vorlet : 026 305 58 73*
- *Jonathan Heyer : 026 305 58 71*